



Le 22 octobre 2020

Pour la seconde année, le Parc national des Cévennes organise le concours forestier du SylvoTrophée

Après une première édition en 2018, le Parc national des Cévennes et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) organisent une nouvelle édition du concours forestier *SylvoTrophée*, au printemps 2021. Les propriétaires forestiers souhaitant y participer sont invités à déposer leur candidature avant le 31 janvier 2021.

Organisé en partenariat avec l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC), le *SylvoTrophée* est un concours forestier destiné à promouvoir les pratiques de gestion durable. Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet de son propriétaire, elle répond également à des attentes sociétales. En effet, les forêts remplissent **trois fonctions essentielles** :

- une fonction **économique** : les forêts produisent du bois et alimentent en matériau renouvelable une vaste filière dont dépendent de nombreux emplois,
- une fonction **sociale** : les forêts sont fréquentées par de nombreux usagers, elles structurent nos paysages, abritent des richesses culturelles ou patrimoniales et nous protègent contre les risques naturels,
- une fonction **environnementale** : les forêts constituent des réservoirs de biodiversité, elles stockent le carbone, régulent le cycle de l'eau, préservent la qualité de l'air et protègent les sols contre l'érosion.

Ces trois fonctions constituent les piliers d'une véritable gestion durable. Le *SylvoTrophée* met ainsi en valeur les propriétaires et les gestionnaires ayant adopté ce type de gestion, dite « multifonctionnelle ».



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



Qui peut se porter candidat ?

Tous les propriétaires de forêt **sectionale, communale ou privée** dotée d'un **document de gestion durable** peuvent se porter candidat. Les propriétaires devront présenter une parcelle d'au moins **deux hectares**, localisée **dans le Parc national des Cévennes** et ayant fait l'objet d'une **coupe forestière récente** (moins de 10 ans).

Parmi les candidatures reçues, quatre parcelles seront sélectionnées. Le jury composé de 7 experts visitera les parcelles les **26 et 27 mai 2021** en présence du propriétaire (et éventuellement de son gestionnaire). Il appréciera ainsi la prise en compte des trois fonctions de la forêt dans la gestion déployée. Le lauréat sera désigné à l'issue des visites.

Le lauréat et les candidats recevront des récompenses symboliques, et bénéficieront surtout d'une **mise en valeur** de leur propriété et de leurs pratiques, à travers les actions de communication qui seront entreprises par le Parc national, le CRPF et l'IPAMAC.

Au-delà du concours proprement dit, le *Sylvotrophée* permet enfin aux propriétaires candidats de bénéficier de **conseils** afin d'améliorer encore leurs pratiques et de contribuer à leur manière à favoriser une gestion forestière pertinente et adaptée au territoire.

Comment participer ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet : www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/concours-forestier-sylvotrophee-2eme-edition

Il devra être complété et envoyé d'ici le **31 janvier 2021** par e-mail à sdd@cevennes-parcnational.fr, ou par courrier à Parc national des Cévennes – Concours Sylvotrophée – 6bis place du Palais – 48400 Florac-Trois-Rivières.

Que vous souhaitiez obtenir des informations complémentaires, signaler votre intention de vous porter candidat, ou obtenir une assistance technique pour renseigner le dossier de candidature, n'hésitez pas à contacter Baptiste ALGOËT (Parc national des Cévennes) – 07 61 37 05 60 – baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr – ou Loïc MOLINES (CRPF) – 06 73 84 89 27 – loic.molines@crpf.fr.